

■ **Pellegrini & Furrer S.à r.l.**, à Nyon, exploitation d'un bureau fiduciaire (FOSC du 04.07.2002, p. 21). Statuts modifiés le 23 décembre 2003. Furrer Christian, qui n'est plus associé, mais qui reste gérant avec signature individuelle, a cédé sa part de CHF 25'000 à l'associé-gérant Pellegrini Dario, dont la part est portée à CHF 50'000; il continue à signer individuellement. Pro-curation collective à deux est conférée à Pellegrini Véronique, de Zurich, à Founex.

Journal no 69 du 06.01.2004
(02066816 / CH-550.0.134.304-5)